

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### **Sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural Sente dite la Ruelle de la commune de LA CELLE SUR MORIN**

Par arrêté n° 24 .28 du 26 avril 2024 Le Maire de la commune de La Celle-sur-Morin a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural sente dite La Ruelle, pour une durée de 15 jours consécutifs, **à compter du jeudi 23 mai 2024 jusqu'au jeudi 6 juin 2024 inclus**. Au terme de l'enquête publique, l'approbation du projet d'aliénation d'une partie du chemin rural, pourra être adoptée par le conseil municipal en tant qu'autorité compétente.

Monsieur Christian HANNEZO a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par arrêté 24.28 du 26 avril 2024 du maire de la commune de LA CELLE SUR MORIN

#### **Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier :**

- En mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, au format papier et sur un poste informatique.

- Sur le site internet de la commune : [www.la-celle-sur-morin.fr](http://www.la-celle-sur-morin.fr)

#### **Et consigner ses observations :**

- Sur le registre papier ouvert à cet effet, tenu à la disposition du public, en mairie 1 rue d'En Bas 77515 La Celle-sur-Morin aux jours et heures habituels d'ouverture.

- Par mail à l'adresse suivante : [secretariat@laclesurmorin.fr](mailto:secretariat@laclesurmorin.fr)

- Par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire-enquêteur, mairie de La Celle-sur-Morin 1 rue d'En Bas 77515 la Celle-sur-Morin.

Toute personne peut, sur sa demande, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de La Celle-sur-Morin 1 rue d'En Bas 77515 La Celle-sur-Morin aux dates suivantes :

- Jeudi 23 mai 2024 de 15h30 à 18h30

- Jeudi 6 juin 2024 de 15h30 à 18h30

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public en mairie, ainsi que sur le site internet de la commune de La Celle-sur-Morin pendant un an.

Madame le Maire de la commune de La Celle-sur-Morin est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.